

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève Marchand

<https://www.cadre21.org/membres/22cbe41c7a7d74992b1bd7f3>

Date d'obtention : 2023-12-10 17:11:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle aide les intervenants à gérer de façon adéquate les images et vidéos compromettantes qui peuvent se retrouver sur le net dans le but de protéger les victimes rapidement et de stopper la propagation desdites images.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai assurée de connaître de quoi il s'agit lorsque nous l'utilisons à l'école. Je pourrai soutenir les intervenants de mon équipe et répondre aux questions des parents et des élèves en sachant de quoi je parle.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Poser des questions qui ne leur mettent pas des mots/réponses en bouche en suivant les questions de la grille.